

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

N° 42

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept juin deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents : M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS, Adjoint au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mr Grégoire HAMY – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Philippe BUISINE (pouvoir à M. Damien DELAIRE) – Mme Nathalie MASSON – (pouvoir à Mme Elsa BLANQUART) – Mme Capucine MAYEUR (pouvoir à M. Grégoire HAMY) – Mme Annick GOUSSEN (pouvoir à Mme Christiane MEURILLON).

Secrétaire de Séance : M. Grégoire HAMY.

N° 2023-27 - Objet : Prise en charge financière des fêtes communales du 28 juin 2023 au 6 juillet 2023.

Rapporteur : M. Damien DELAIRE

Monsieur DELAIRE expose à l'Assemblée le programme des Fêtes communales du 28 juin 2023 au 6 juillet 2023 et propose les dispositions suivantes :

- la prise en charge des frais de branchements et de consommations électriques des forains du 28 juin 2023 au 6 juillet 2023 ;
- l'attribution de deux courses de manège aux enfants fréquentant les écoles de la commune et aux enfants Verlinghemmois fréquentant les écoles maternelles et primaires extérieures.

Sur proposition de la Commission de Finances et de la Commission Animation, Sport, Culture,

Où l'exposé,

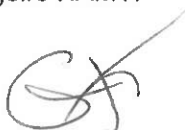
Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

Décide :

- la prise en charge des frais de branchements et de consommations électriques des forains du 28 juin 2023 au 6 juillet 2023 ;
- l'attribution de deux courses de manège aux enfants fréquentant les écoles de la commune et aux enfants Verlinghemmois fréquentant les écoles maternelles et primaires extérieures.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023, articles 60612 et 6232.

Le secrétaire de séance,
Grégoire HAMY.




Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 11/07/2023
et de la publication le 12/07/2023 Thierry BONTE, Maire.




Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL_2023_27
Objet :	Prise en charge financières fêtes communales 28/06 au 06/07/2023
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-07-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215906116-20230706-DEL_2023_27-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215906116-20230706-DEL_2023_27-DE-1-1_0.xml	text/xml	888 o
Document principal (Délibération) Nom original : del_2023_27.pdf Nom métier : 99_DE-059-215906116-20230706-DEL_2023_27-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	79.1 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 juillet 2023 à 16h04min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 juillet 2023 à 16h04min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 juillet 2023 à 16h04min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 juillet 2023 à 16h10min02s	Reçu par le MI le 2023-07-11